

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS98

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 2

ANNEXE

À la dernière phrase de l'alinéa 251, substituer aux mots :

« est améliorée »

les mots :

« sont améliorés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.